



Mairie d'Amfreville-Les-Champs

18, route de Berville

76560

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Code Insee 76006

Introduction

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité (mairie).

Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Elaboré par l'ordonnateur (l'exécutif de la collectivité : maire), le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la commune (Trésorier Centre de Finances Publiques de Yerville).

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Présentation

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Le total des dépenses s'élève 113 268.09 € en 2018 contre 115 798.88 € en 2017, soit une baisse 0.98 %.

Le chapitre 011 – charges à caractères général –

Comprend les charges afférentes par exemple : les frais postaux et frais de télécommunications, les contrats d'assurance, les contrats de maintenance et de services, l'entretien des bâtiments, les différents achats de petit matériel d'entretien courant, les frais de l'ensemble des manifestations communales (Noël des enfants, colis des aînés, cérémonie des vœux, etc.).

Ce chapitre s'élève à 42 276.41 € en 2018 contre 23 398.16 € en 2017 avec une hausse de 55 %.

Cette hausse correspond :

- Réfection du logement 7858.00 €
- Peinture local stockage et cache moineaux 3522.00 €
- Achat de fournitures administratives 1000.00 €
- Matériel suite aux travaux de la réhabilitation de la mairie 6 760.00 €

Chapitre 012 - charges de personnel –

Représente une charge de 33 997.05 € soit une légère augmentation de 0.9 % dû à une augmentation des charges (cotisations) sociales.

Chapitre 014 – atténuation des charges –

Correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 8893,00 € sans évolution par rapport à 2017, en ce qui concerne le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante –

Passe de 19 774.93 € en 2017 à 20 432.53 Soit une augmentation de 9.6 %

Cette hausse concerne l'article 6558 participation pour l'école d'Autretot pour deux enfants de la commune.

Le Chapitre 66 – charges financières –

Passe de 1 336.72 en 2017 à 3 225.78 €.

SDE EP Fosse au Loup

Travaux de voirie Yémanville / La Ruelle

Travaux de voirie Le Bourg

ANNÉE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	ENCOURS
2018	12 006.79 €	1778.71 €	10 228.08 €	86 544.90 €

Total des emprunts

ANNÉE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	ENCOURS
2016	4 249,15 €	1 587,15 €	2 771,01 €	43 234,61 €
2017	6 745.19 €	1 336.72 €	5 408.47 €	96 772.98 €

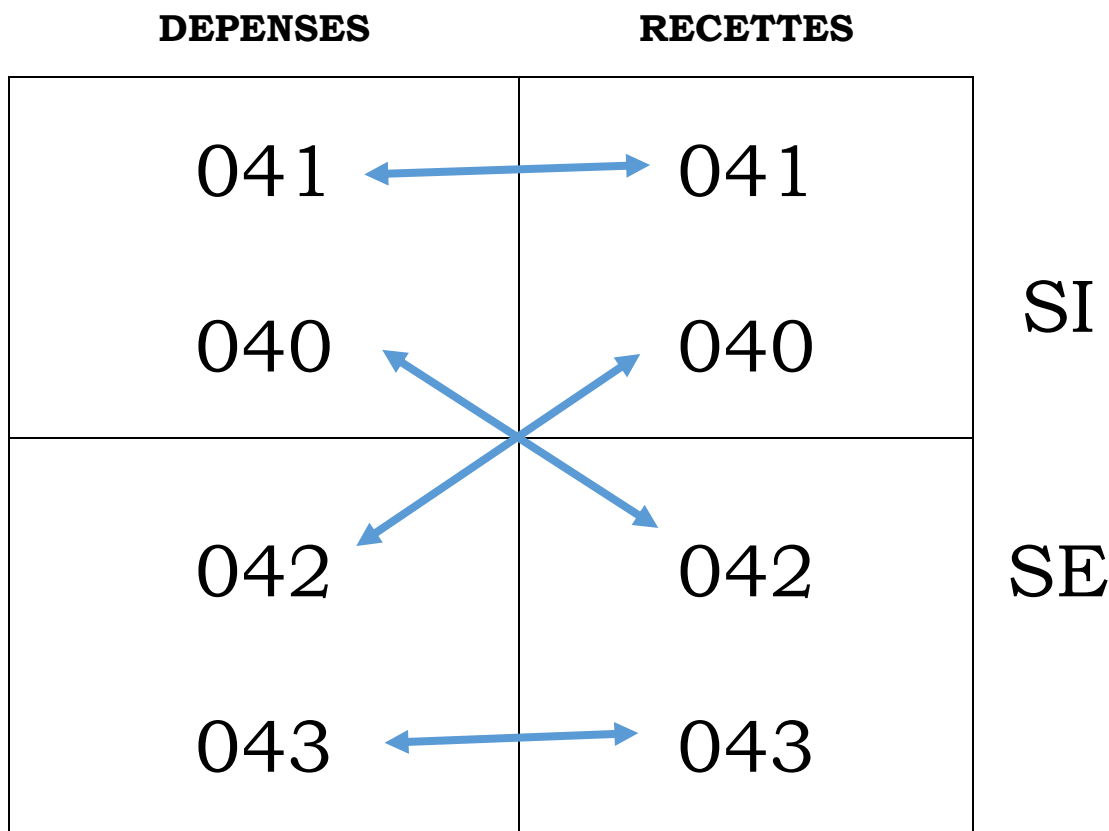
Le Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre section –

8 502.84 de dépenses d'ordre pour 2017 et 3 943.32 € pour 2018

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...) à l'exclusion du virement à la section d'investissement (023).

Les dépenses du chapitre 042 sont toujours égales aux recettes du chapitre 040 ; les recettes du chapitre 042 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 040.

L'impact budgétaire des chapitres d'ordre peut être schématisé ainsi :



Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2017 d'un montant cumulé de 77 215.69 € génère un excédent de fonctionnement cumulé de

78 392.02 €

Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 191 660.11€ contre 193 014.57 € en 2017 soit une baisse de 0.99 %

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) continue de diminuer régulièrement dû à la baisse de la population en 2018 179. Habitants et en 2017 184 habitants.

Le Chapitre 74 – dotations, subventions et participations –

7411 Dotation forfaitaire DGF

2018 : 15 020.00 € 2017 : 15472.00 € soit – 452.00 €

74832 Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle

2018 : 22 228.00 € 2017 : 27 976.00 € soit – 5 748.00 €

Résultat de Fonctionnement 2018

En Fonctionnement	Excédent de Fonctionnement 2017	77 215.69 €
	Les dépenses s'élèvent à	113 268.09 €
	Les recettes s'élèvent à	191 660.11 €
	Total Excédent de Fonctionnement 2018	78 392.02 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 97 477.66 € contre 120 848.43 € en 2017. Soit une baisse de 23 370.77 € (19.34%)

Le Chapitre 041 – opération d'ordre patrimoniale–

63 441.11€ de dépenses et 67 108.62 € de recettes d'ordre pour 2018

Ces dépenses s'établissent à 97 477.66 €, qui comprennent notamment :

- Phase 2 de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) d'un montant de 45 124.52 €
- Emprunt et refinancement de la dette d'un montant de 52 353.14 €

Des restes à réaliser concernant les travaux de mise en accessibilité des ERP (Salle communale / mairie) sont reportés au Budget Primitif de 2019 pour 22 185.61 €.

Recettes

Les recettes d'investissement d'un montant de 155 124.03 € se décompose de :

23 189.63 € report 2017 en section d'investissement (001)

67 102.62 € opérations d'ordre et

64 825.78 € de recettes réelles qui se composent de :

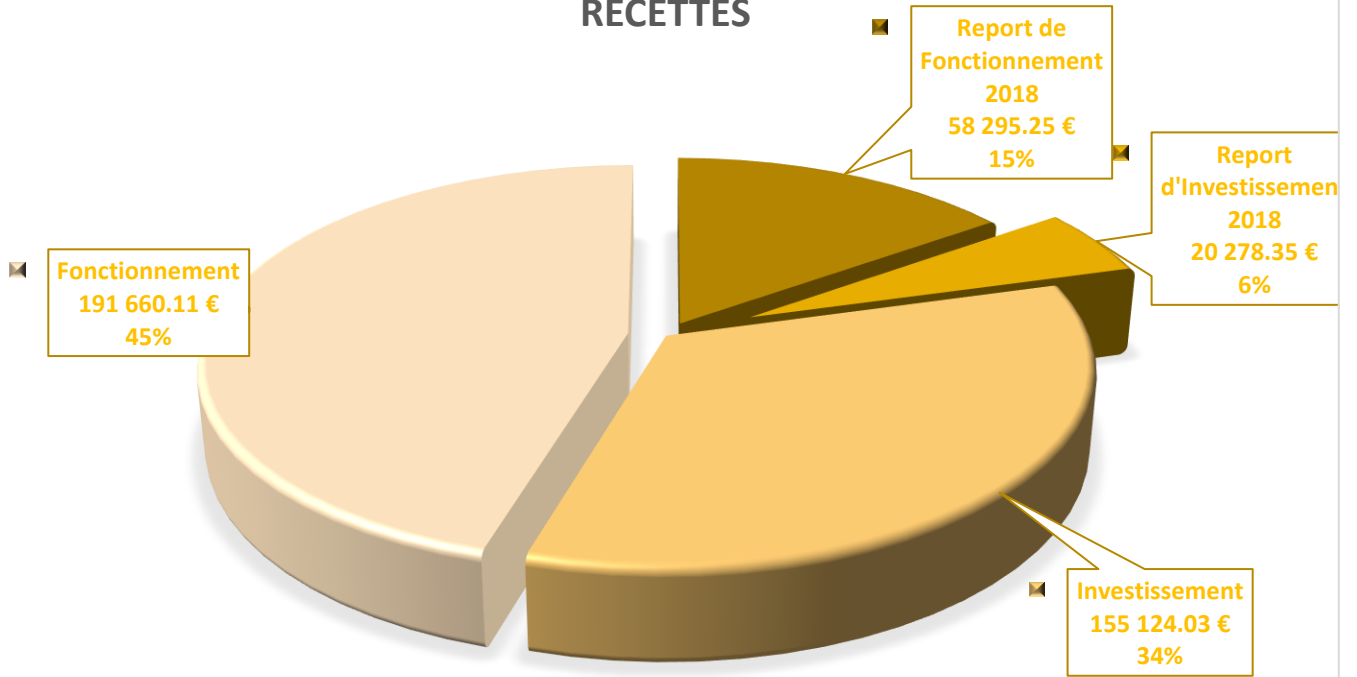
- 3 310.00 € Subventions du Département et de l'Etat ;
- 17 443.89 € FCTVA Fonds de Compensation de la TVA et
- 44 071.89 € Emprunt (refinancement de la dette)

• Résultat de l'investissement 2018

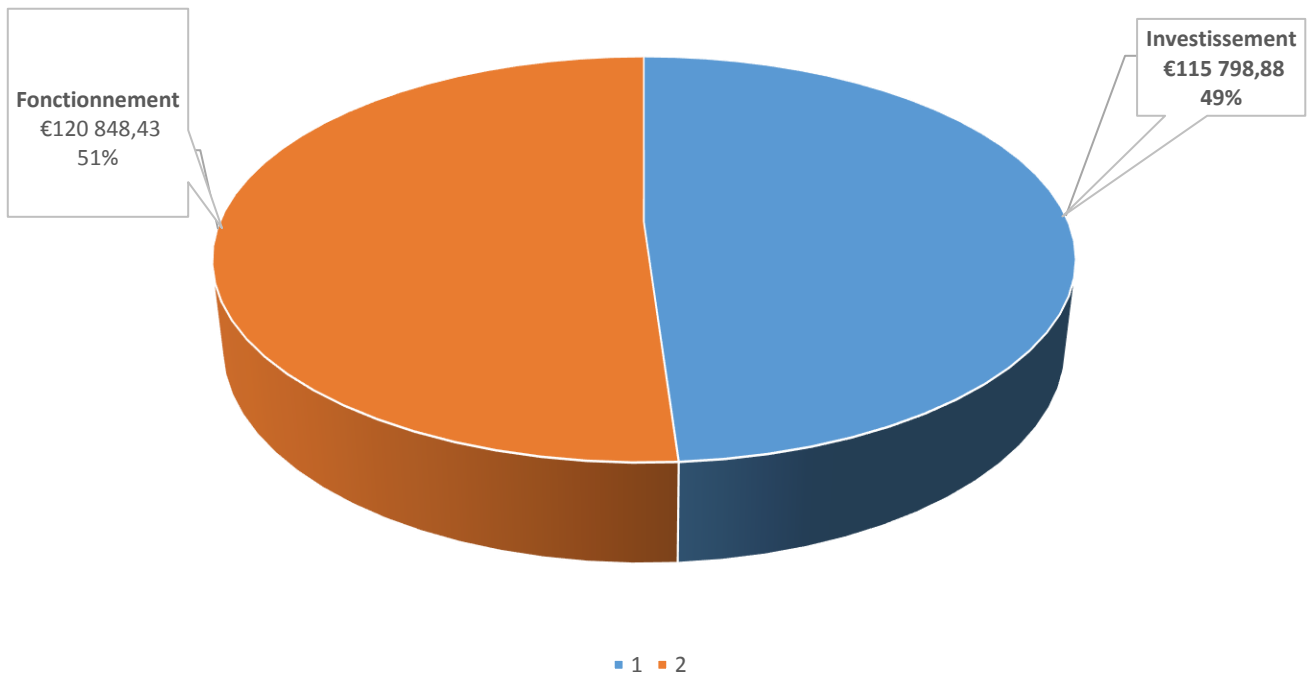
	Les dépenses s'élèvent à	160 918.77 €
	Les recettes s'élèvent à	155 124.03 €
	Reste Solde des restes à réaliser	14 383.61 €
	Déficit d'investissement	5 794.74 €

Le résultat du compte administratif de la commune s'élève à 78 473.60 €

RECETTES



DEPENSES



RECETTES

